RÈGLEMENT ANNEXE U13 DISTRICT DU CHER
SAISON 2026 - 2027

Joueurs nés en 2014 ou 2015

Ballon n° 4 – Terrain foot à 8 – Temps de jeu : 2 x 35 mn

Article 1 : Organisation

Le critérium des U13 est ouvert à toutes les équipes U13 du District du Cher.
En début de chaque saison sportive sera proposée, selon les critères définis par la commission Coupes & Championnats, l'organisation du critérium U13.

Article 2 : Brassage « Départemental 1 »

Le critérium Brassage « D1 » se déroule en 1 phase :

- De Septembre à Décembre en match aller simple.
- 1 poule de 8 équipes
 - ⇒ A l'issue de cette phase, « x » équipes U13 accèderont au critérium Régional « R2 » sur volontariat, si elles en ont vocation, tandis que 3 équipes, non retenues au critérium Régional « R2 » participeront à la 1ère Edition d'un critérium U13 Bi-départemental.
 - ⇒ « x » équipes accèderont à la D1 et « x » équipes U13 des poules accèderont quant à elles, à la D1Bis (cf. tableau récapitulatif).

Article 3 : Brassage « Départemental 2 »

Le critérium Brassage « D2 » se déroule en 1 phase :

- De Septembre à Décembre en match aller simple.
- 3 poules de 7 équipes avec 1 exempt chacune .
 - ⇒ A l'issue de cette phase, « x » équipes des poules « A », « B » et « C » accèderont quant à elles, à la D1Bis.
 - ⇒ « x » équipes des poules « A », « B » et « C » accèderont à la D2.
 - ⇒ « x » équipes des poules « A », « B » et « C » seront remises à disposition de la D3.

Article 4 : Brassage « Départemental 3 »

Le critérium Brassage « D3 » se déroule en 1 phase :

- De Septembre à Décembre en match aller simple.
- 1 poule de 6 et 2 poules de 7 équipes avec 1 exempt chacune.
 - ⇒ A l'issue de cette phase, « x » équipes des poules « A », « B » et « C » accèderont à la D2.
 - ⇒ « x » équipes des poules « A », « B » et « C » resteront en D3.
 - ⇒ « x » équipes qui s'engageraient en plus.

Article 5 : Départemental 1

Le critérium D1 se déroule en 1 phase :

- De Janvier à Juin en match aller - retour.
- 1 poule de 6 équipes

Article 6 : Départemental 1Bis

Le critérium D1Bis se déroule en 1 phase :

- De Janvier à Juin en match aller - retour.
- 1 poule de 6 équipes

Article 7 : Départemental 2

Le critérium D2 se déroule en 1 phase :

- De Janvier à Juin en match aller - retour.
- 3 poules de 6 équipes

Article 8 : Départemental 3

Le critérium D3 se déroule en 1 phase :

- De Janvier à Juin en match aller - retour.
- « x » poules de « x » équipes

Article 9 : Festival Foot U13

Tous les clubs U13 auront la possibilité de s'engager en Festival Foot U13.

Article 10 :

- **A l'issue de la saison 2026 / 2027, les équipes désirant s'engager en Départemental 1 pour la saison 2027 / 2028 se verront proposer une Fiche de Volontariat à la fin de la saison qui permettra de départager les équipes par le biais d'un classement selon les critères identifiés, s'il devait y avoir plus d'équipes que le format proposé.**

- **Il n'y a pas de relation entre les saisons, une fois la saison terminée, on repart à zéro pour la saison suivante.**

Article 11 :

Les cas non prévus au présent règlement annexe seront étudiés par la Commission Championnats et Coupes conformément aux prescriptions des règlements de la Ligue Centre Val-de-Loire et des règlements généraux de la Fédération Française de Football ou dans l'esprit de ces règlements.